

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2006

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Madame Dominique Denis, Adjoint - Messieurs Jean Briand, Jean-Marie Sifre, Paul Tremsal (arrivé à 19 h 20), Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zajde, Madame Béatrice Covas, Monsieur David Bourgoïn, Mesdames Jacqueline Bioulac, Marie-Françoise Parcollet, Monsieur Michel Thomas, Madame Agnès Foucher (arrivée à 19 h 20), Monsieur Jean-François Dormont.

Absents excusés représentés :

- Madame Marie Lauriat	pouvoir à	Monsieur Alain	Holler
- Madame Claudine Chicheportiche	pouvoir à	Madame Anne	Roche
- Monsieur Jean Monguillot	pouvoir à	Madame Marie-Hélène	Aubry
- Madame Edith Rouchès	pouvoir à	Madame Béatrice	Donger-Desvaux
- Monsieur Paul Tremsal	pouvoir à	Monsieur Jean	Montel (jusqu'à 19 h 20)
- Madame Rosalina Da Silva Pinto	pouvoir à	Monsieur David	Bourgoïn
- Madame Jocelyne Atinault	pouvoir à	Madame Béatrice	Covas
- Monsieur Christian Alessio	pouvoir à	Monsieur Charles	Zajde
- Madame Annie Gutnic	pouvoir à	Madame Marie-Françoise	Parcollet
- Monsieur Jean Darvenne	pouvoir à	Madame Agnès	Foucher (à partir de 19 h 20)

Absent :

- Monsieur Vincent Pilato

Monsieur Michel Thomas est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2006-17 - SERVICES TECHNIQUES - ARRET DE LA PROCEDURE EN COURS, RELATIVE A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, SOUS FORME DE CONCESSION, POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE, REGLEMENTE ET PAYANT

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 3 abstentions (Mmes Parcollet, Gutnic, M. Dormont) arrête la procédure en cours, concernant la délégation de service public sous forme de concession, pour l'exploitation du stationnement sur voirie réglementé et payant.

2006-18 - SERVICES TECHNIQUES - APPROBATION DU PRINCIPE DE L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE, REGLEMENTE ET PAYANT, PAR UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE CONCESSION

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Gutnic, M. Dormont), 2 abstentions (Mme Foucher, M. Darvenne) :

- Approuve le principe de l'exploitation du service public de stationnement sur voirie, réglementé et payant, dans le cadre d'une délégation de service public, sous forme de concession.
- Approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire, autorité responsable de la personne publique délégante, d'en négocier les conditions précises.
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise.

La séance est levée à 19 heures 30 .

Orsay, le

Le Maire,

Marie-Hélène AUBRY.